

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à compter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à compter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à compter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à compter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des Quais - Réalisation
des espaces verts - Mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et
arrosage automatique - confirmation de décision de faire - marché de maîtrise
d'œuvre n°06 042 U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0081 du 24 Février 2006 le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer avec le Groupement ATELIER PAYSAGES BARSACQ et SOGREAH le marché n° 06 042 U relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement des espaces verts, l'adduction d'eau potable, la défense incendie et l'arrosage automatique de la ZAC des Quais à FLOIRAC.

Le montant provisoire des honoraires du maître d'œuvre s'élevant à la conclusion du contrat à 223 411,43 € HT, soit 267 200,07 € TTC pour un coût prévisionnel de travaux de 2 675 586 € H.T soit 3 200 000,86 € TTC (valeur janvier 2004 étude préliminaire GASTEL).

Les études d'avant-projet étant à ce jour achevées, il convient par avenant, conformément aux dispositions de la loi MOP de fixer le coût prévisionnel des travaux, au niveau avant-projet, et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Ce dernier est établi au regard de l'estimation à la phase avant-projet, ramenée à une valeur de septembre 2006, la progression des indices nationaux entre janvier 2004 et septembre 2006 est de + 11,5 % (voir ci-joint tableau des indices).

- Coût prévisionnel des travaux :

La prise en considération de certains aspects techniques non connus en phase concours, et le supplément de prestations afin d'obtenir une cohérence dans l'aménagement des espaces verts ont pour conséquence, les évolutions suivantes :

Travaux d'adduction d'eau potable et réseau d'arrosage automatique :

- Dans un souci d'économiser les ressources en eau potable dédiées en priorité aux besoins domestiques, la Communauté urbaine de Bordeaux, dans le cadre du développement durable a prévu de mettre en place un réseau indépendant pour l'arrosage des espaces verts, alimenté par un forage qui exploite la nappe alluviale de la Garonne.

Ces prestations de forage et du local technique n'ont pas été intégrées dans le coût prévisionnel initial.

- Le redimensionnement du réseau d'adduction d'eau potable, suite à l'accroissement d'habitats prévus initialement conduit à augmenter le diamètre des canalisations du réseau défini lors de l'étude préliminaire.
- Les précisions relatives à la nouvelle configuration de l'aménagement des places et de la noue centrale, ont pour effet de modifier le réseau d'arrosage, ainsi que le diamètre des canalisations.

Ces trois éléments engendrent une plus value sur le coût préalablement chiffré à 752 271,36 € HT (valeur janvier 2004). En tenant compte de ces prestations, le montant des travaux d'adduction d'eau potable, défense incendie et réseaux d'arrosage automatique s'établissent à 1 050 000 HT et les honoraires du maître d'œuvre pour ces travaux passent de 62 814,65 € HT à 87 675 € HT.

Aménagement des espaces verts – plantation et traitement des sols des places et la noue :

De même, la poursuite des études a montré la nécessité :

- de réaliser des traitements de sol des places et de la noue (murets + cheminements piétons) pour avoir une cohérence dans l'aménagement de l'espace public en sus des plantations prévues dans le marché.

Le coût global de ces prestations, initialement chiffrées à 1 895 773 € HT (valeur janvier 2004), s'élève dorénavant à 2 150 000 € HT (valeur septembre 2006).

Les honoraires du maître d'œuvre pour ces travaux passent de 158 297,04 € HT à 179 525 € HT.

Le coût prévisionnel de travaux résultant des évolutions décrites ci-dessus est chiffré à 3 200 000 € HT (valeur septembre 2006), soit une augmentation de 7,2 % sur des montants ramenés à des valeurs de septembre 2006, sans tenir compte de l'actualisation.

Travaux	Etude préliminaire Janvier 2004	Actualisation Septembre 2006		Avant-projet Septembre 2006	
Désignation	Montant total	Coefficient D'actualisation + 11,5 %	Montant total	Prestations Supplémentaires + 7,2 %	Montant total
Valeur mois : MO janvier 2004		Valeur mois : M 33 : septembre 2006 (dernier indice connu)		Valeur septembre 2006 tenant compte de l'évolution du projet	
Total global HT : 2 675 586 TVA 19,6 % : 524 414,86 Total TTC : 3 200 000,86		Total global HT: 2 983 278,39 TVA 19,60 % : 584 722,56 Total TTC : 3 568 000,95		Total global € HT : 3 200 000 TVA 19,60 % : 627 200 Total TTC : 3 827 200,00	

La variation du coût prévisionnel des travaux avec l'actualisation est de +19,6 %.

Forfait définitif de rémunération :

Le montant total de la rémunération définitive est portée de 223 411,43 € HT étude préliminaire janvier 2004) à 267 200,36 € HT (Evolution projet septembre 2006), cette dernière étant calculée sur le montant affecté du coefficient d'actualisation de septembre 2006, soit une augmentation s'élevant à 18 096,62 € HT, ce qui équivaut à environ + 7,2 %.

Rapportée au montant initial des honoraires, l'évolution est de 19,6 %, soit une augmentation de 43 788,93 € HT.

Le forfait définitif de rémunération s'établit donc à 267 200,36 € HT, soit 319 571,63 € (TTC).

Honoraires	Etudes préliminaires Janvier 2004	Actualisation Septembre 2006	Avant projet Septembre 2006
Désignation	Montant total	Montant total	Montant total
Janvier 2004	Valeur septembre 2006 avec actualisation (+ 11,5 %)	Valeur septembre 2006 tenant compte de l'évolution du projet (prestations supplémentaires + 7,2 %)	
Total HT : 223 411,43 TVA 19,60 % : 43 788,64 Total TTC : 267 200,07	Total HT : 249 103,74 TVA 19,60 % : 48 824,34 Total TTC : 297 928,09	Total H.T. : 267 200,36 T.V.A. 19,60% 52 371,27 Total TTC: 319 571,63	

- Variation du calcul des honoraires entre valeur janvier 2004 et actualisation septembre 2006 : + 11,5 %

- Variation du calcul des honoraires entre actualisation et AVP = + 7,2 %.

L'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre dépassant de plus de 5 % le forfait initial, l'avis préalable de la Commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 11 octobre 2006

En application des articles L2121-12 et 212-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics – 13^{ème} étage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'opération s'élevant à 3 200 000,86 € TTC (valeur janvier 2004) et actualisé à 3 568 000,95 € TTC (valeur septembre 2006), passe à 3 827 200 € TTC (valeur septembre 2006).

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- confirmer la décision de faire,
- approuver le projet d'avenant n°1 au marché 06 0 42 U ayant pour objet, l'aménagement des espaces verts de la ZAC des Quais, mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et arrosage automatique à FLOIRAC, et autoriser Monsieur le Président :
- à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 06/042 fixant le coût prévisionnel des travaux et le montant du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre assurés par le groupement ATELIERS PAYSAGES BARSACQ et SOGREAH.
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 DÉCEMBRE 2006

M. SERGE LAMAISON

